



Cinquième Réunion du Comité Consultatif, Scientifique et Technique Intérimaire (ISTAC) au Protocole Relatif à la Pollution due à des Sources et Activités Terrestres dans la Région des Caraïbes (Protocole LBS)*
24^e - 28^e Mai 2010
Ville de Panama, Panama



Deuxième Annonce
MARQUEZ DANS VOS CALENDRIERS!

À l'invitation du secrétariat de la **Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena)**, la cinquième réunion du **Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes (Protocole LBS)**, se tiendra du **24 au 28 Mai 2010 en la Ville de Panama, Panama**.

Il est prévu que cette réunion d'ISTAC du Protocole LBS se tienne conjointement avec un atelier de la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières et de la convention MARPOL avec le soutien de l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

***Bien que cette réunion soit prévue en tant que cinquième réunion d'ISTAC, le Secrétariat est très optimiste que les trois ratifications requises pour l'entrée en vigueur du Protocole LBS auront lieu dans le courant des prochains mois, puisque les pays concernés ont indiqués qu'ils sont en phase finale de ratification. Si cela a lieu, le Secrétariat convoquera la première réunion du Comité Consultatif, Scientifique et Technique (STAC) du Protocole LBS.**

A. Introduction

Les réunions intergouvernementales: L'instrument juridique principal du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), de la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena), a été adopté lors de la deuxième réunion intergouvernementale, convoquée à Cartagena de Indias en 1983. La Convention de Cartagena fournit le cadre pour le développement de ses protocoles actuels sur les pollutions par hydrocarbures, les aires et les espèces particulièrement protégées et les sources de pollution terrigène.

Le secrétariat de la convention de Cartagena est responsable de la mise en place d'un *groupe de travail ad hoc* constitué d'experts désignés par leur Gouvernement afin de fonctionner comme Comité Consultatif, Scientifique et Technique Intérimaire (ISTAC) sur des activités relatives à la gestion et à la lutte contre la pollution marine due à des sources terrestres. Ce groupe fonctionnera jusqu'à ce que le Protocole relatif à la pollution marine due à des sources terrestres entre en vigueur. La réunion sera la quatrième de ce *groupe de travail ad hoc*.

La Réunion de ISTAC/LBS est convoqué tous les deux ans. Lors la prochaine réunion, les Parties Contractantes évalueront les projets et les activités mis en œuvre par le secrétariat et les Centres d'Activités Régionaux (CARs) dans le Sous-Programme d'Evaluation et de Gestion de la Pollution Environnemental (AMEP) pendant la période 2008-2009 et développeront le plan de travail et le budget de l'AMEP pour l'exercice biennal 2010-2011 pour la soumission suivante, puis l'approbation par, la quatorzième réunion intergouvernementale en 2010.

B. 5^e Réunion d'ISTAC du Protocole LBS

Les objectifs proposés de la quatrième réunion de l'ISTAC sont :

- Évaluer les projets et les activités mis en œuvre par le secrétariat et les Centres d'Activités Régionaux (CARs) dans le Sous-Programme d'Évaluation et de Gestion de la Pollution Environnemental (AMEP) pendant la période 2008-2009 ;
- Passer en revue les progrès accomplis dans l'exécution des recommandations de la troisième réunion du ISTAC/LBS et des décisions appropriées de la treizième réunion intergouvernementale et de la huitième réunion des parties contractantes ;
- Passer en revue le statut de ratification et/ou l'exécution du Protocole LBS dans les pays membres ;
- Développez le Plan de travail et le budget de l'AMEP pour l'exercice biennal 2008-2009 pour la soumission suivante, puis l'approbation par, la treizième réunion intergouvernementale en 2008 ;
- Identifier les agences partenaires et les projets relatifs qui faciliteront une exécution plus efficace du Plan de travail 2010-2011 ; et
- Identifier les nouveaux secteurs thématiques pour le développement ultérieur de projet en tant qu'élément du Plan de travail de l'AMEP.

La Réunion également:

- Discuter des défis régionaux principaux qui pourraient guider le développement et l'implémentation des obligations du Protocole LBS
- Définir les pratiques et les approches novatrices pour renforcer les partenariats avec d'autres conventions relatives à la protection de l'environnement marin, plus particulièrement la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières et de la Convention MARPOL.

C. Participants

Les points focaux nationaux ou leurs représentants de tous les états et territoires participant au Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Commission de l'Union Européenne sont invités à assister à la réunion.

D'autres Etats qui se sont souciés de la protection de l'environnement marin de la région, l'ONU et les organismes régionaux et internationaux non-ONU, O.N.G.S, donateurs et représentants de secteur privé participant ou intéressés par le Programme pour l'environnement des Caraïbes peuvent également être invités pour assister à la réunion comme observateurs.

Des experts régionaux et internationaux peuvent également être invités à faire des présentations spéciales à la réunion.

Plus d'informations seront disponibles sous peu sur le site Web du PNUE-UCR/CAR:

www.cep.unep.org

Contact: PNUE-UCR/CAR, Tel.: (876) 922-9267-9, Fax.: (876) 922-9292,

e-mail: rcu@cep.unep.org ou cjc@cep.unep.org